

**EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE LAPALUD**  
**CHAMPIONNAT REGIONAL DU LAPIN NAIN – POULE NAINE ET PIGEON DE FORME FRANCAIS.**

**DU 10 AU 12 AVRIL 2015**  
**SALLE POLYVALENTE DE LAPALUD**  
**RÈGLEMENT**

**- Article 1 :** L'exposition organisée par le Club Avicole et Ornithologique de Lapalud est régie par le règlement de la SCAF complété par le présent règlement.

**- Article 2 :** L'exposition concours est ouverte à tous les éleveurs amateurs, fermiers et professionnels pour les sujets de races pures. Les sujets devront être bagués ou tatoués 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 comme le prévoit le règlement de l'entente européenne.

**- Article 3 : Droit d'inscription :**

1	Parquet – Volière – Trios Volailles GR, RN, Palmipèdes, Dindons et pintades	3,00 €
2	Couple palmipèdes, faisans, dindons	3,00 €
3	Unité (toutes catégories)	2,50 € et à partir de la 16ème unités 2,00 € la cage
4	Catalogue palmarès obligatoire	4,00 €

**- Article 4 : Organisation du concours :**

Lundi 6 au Mercredi 8 Montage des cages

Jeudi 9 Réception des animaux de 8h à 20h

Vendredi 10 Opération du jury 8h 00 à 12h00

Ouverture écoles 13h30 à 17h30

Ouverture au public 14h00 à 19h00

Samedi 11 Ouverture au public 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche 12 Ouverture au public 9h00 à 18h00

Ouverture de la foire de printemps à 9 h 00

Inauguration 11h00

Remise des prix 15h30

Enlèvement des animaux vendus à 17 h 00

Décagement des exposants sous contrôle d'un commissaire à 18h00

**- Article 5 :** Les juges et élèves juges n'auront pas droit aux grands prix. Les opérations du jury seront sans appel et toutes réclamations devront parvenir au commissaire général dans les 15 jours

qui suivent l'exposition. Les notes des juges seront affichées sur les cages et adressées avec les animaux de retour.

**- Article 6 :** Les animaux devront arriver à Lapalud le **Jeudi 9 avril avant 20h00**. **Les lapins devront porter à l'oreille leur numéro de cage au feutre noir. Les numéros d'identification des animaux devront obligatoirement être inscrits sur les feuilles à l'encagement.**

**- Article 7 :** Le prix des animaux mis en vente devra être noté sur la feuille d'inscription. Ce prix sera majoré de 15 % au profit de la société.

**- Article 8 :** Une carte d'exposant permanente et personnelle sera remise à chaque exposant.

**- Article 9 :** Responsabilité : le Comité organisateur prendra toutes les dispositions pour la bonne tenue de l'exposition.

Il ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, mortalité ou quelle cause que ce soit. Il se charge de La nourriture durant l'exposition.

**- Article 10 :** La clôture des inscriptions est fixée au **10 mars 2015, mais elle pourra intervenir dès que le nombre d'animaux qui pourra être accepté sera atteint**. Les feuilles d'inscription devront être accompagnées du certificat vétérinaire, du montant exact des inscriptions sans oublier le montant du catalogue. Toute demande non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte. Les chèques seront libellés à l'ordre du C.A.O.L et adressé avant le **10 mars 2015** à : **Mme Rio Carmen Chemin des Léonards 26200 Montélimar**

**Tél : 06.52.81.10.93 ou 09.80.72.61.38**

**fretelcarmen@hotmail.fr**

#### **Article 11 : Mesures sanitaires:**

**L'acceptation des animaux est subordonnée à l'arrivée à une visite vétérinaire.tout animal déclaré suspect sera retiré de l'exposition.Chaque éleveur devra joindre obligatoirement avec sa feuille d'encagement un certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle pour les volailles, palmipèdes et pour les pigeons.**

**- Article 12 : Prix et récompenses décernés : 6 Grands Prix d'exposition**

Faisans, Dindons ou Pintades

Palmipèdes

Lapins

volailles

Pigeons

Cobayes

#### **Les Grands Prix d'honneur suivant si les catégories sont méritantes et suffisamment représentées:**

\* Faisan, Dindons ou Pintades (1 GPH)

\* Palmipèdes d'ornement (2 GPH)

\* Volailles Grande Race Française (2 GPH)

\* Palmipèdes domestiques (1 GPH)

\* Volailles Race Naine (2 GPH)

\* Volailles Grande Race étrangère (2 GPH)

\* Lapins Race Moyenne (2 GPH)

\* Lapins Grande Race (1 GPH)

\* Lapins Petite Race (2 GPH)

\* Lapins à fourrure (2 GPH)

\* Lapins Race Naine (2 GPH)

\* Cobayes (1 GPH) Cobayes classe jeune (1 GPH)

\* Pigeons de forme étrangère (2 GPH)

\* Pigeons de forme race française (2 GPH)

* Pigeons Texans (2 GPH)	* pigeons caroncules (2 GPH)
* pigeons type poule (2 GPH)	* pigeons boulant (2 GPH)
* pigeons couleur (2 GPH)	* pigeons tambour (2 GPH)
* pigeons structurés (2 GPH)	* pigeons cravatés (2 GPH)
* pigeons de vol (2 GPH)	*tourterelles (2 GPH)

**Il sera décerné 6 Grands Prix d'élevage :**

* Volailles	* Pigeons	* Cobayes
* palmipèdes	* Lapins	* Faisans, Pintades, Dindon

(2 sexes présents) même race et variété. Le classement de ces Grands Prix se fera aux points sur 4 cages qui devront être impérativement indiqués sur la feuille d'inscription.

En cas d'ex-æquo le prix reviendra à l'éleveur ayant présenté les sujets les plus jeunes.

Tous ces Prix seront récompensés par des trophées.

**Prix spéciaux :**

**Championnat Régional du lapin nain, poule naine et pigeon de forme Français**

Les deux prix de la Fédération LR - PACA	Volaille naine et pigeons forme étrangère
--	---

Prix du Conseil Régional	meilleure volaille
--------------------------	--------------------

Prix du Conseil Général	meilleur lapin
-------------------------	----------------

Prix de la Ville de Lapalud	meilleur pigeon
-----------------------------	-----------------

Partenaire de la course aux points pour les lapins.

1 Prix Henri Susini pour le meilleur pigeons Boulant.

1 prix Roger Bastid pour le meilleur lapin à fourrure.

1 Prix spécial jeune éleveur – de 16 ans.

- **Article 11 :** Aucun emballage, panier ou caisse ne pourra sortir de l'exposition sans avoir été vérifié au préalable par un commissaire.

- **Article 12 :** Tout exposant par le fait de sa demande d'admission à l'exposition déclare adhérer au présent règlement et s'engage à s'y conformer.

- **Article 13 :** Le club se réserve le droit de refuser des inscriptions, ainsi que l'entrée de l'exposition de telle ou telle personne et ce, sans avoir à se justifier.

**LE PRESIDENT**

Mr Marquez Jean-Claude

**COMMISSAIRE GENERAL**

Mr Monory André

**COMMISSAIRES  
ADJOINTS**

Mr Rigat J-Pierre et Mr  
Tournier Eric